



**RAPPORT du COMITE SYNDICAL du Mercredi 15 février**

Il sera demandé au Comité Syndical d'approuver le Procès verbal de la réunion du 12 décembre 2016.

**I – Rapport d'Orientations Budgétaires**

*Rapporteur : Monsieur Jean Pierre TALUT*

**Rappel sur les obligations et les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaire.**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

C'est une étape préalable et obligatoire au vote du budget primitif qui doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

S'il n'a pas de caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir mais également d'être informée sur la situation financière de la collectivité.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et intercommunaux. Dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

**Introduction**

Tout comme pour 2016, la loi de finance 2017 prévoit de nombreuses mesures lourdes de conséquences pour les collectivités ainsi que des éléments confortant le désengagement de l'Etat dans le financement de l'action publique. Cette année sera marquée par la nouvelle réduction des dotations de l'Etat : -2.63 milliards d'euros et une baisse annuelle de 3.5% des différents concours financiers.

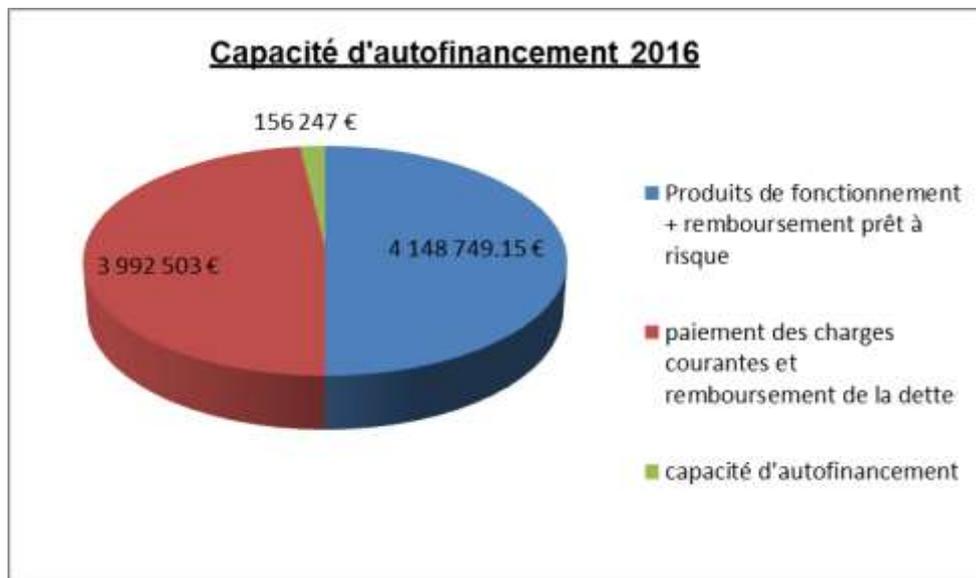
Le SIM est indirectement concerné par ses mesures. En effet, ses recettes principales proviennent des dotations des 2 communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure.

Pour les communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure, membres du SIM, la perte est évaluée à près de 100 000 € (pour St Laurent de Mure 212 500€ en 2016 et prévision de 99 175€ en 2017 et pour St Bonnet de Mure 293 000 € en 2016 et prévision de 200 000 € en 2017).

Notons que le fonds de soutien à l'investissement public local est reconduit pour l'année 2017 et que l'enveloppe est augmentée de 20% pour passer à 1.2 milliard d'euros mais tout comme en 2016, les EPCI sans fiscalité propre n'y sont pas éligibles.

## LA SITUATION FINANCIERE DU SIM

En 2016, le SIM a maintenu un coefficient d'autofinancement courant (CAC) légèrement inférieur à 1 mais en hausse par rapport à 2015 (0.94 en 2015 contre 0.96 en 2016). Ce coefficient permet de mesurer l'aptitude du SIM à financer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Sa capacité d'autofinancement est remontée passant de 136 000€ en 2015 à 156 247€ et devrait pouvoir dégager pour le budget 2017 d'un excédent de près de 400 000€ contre un peu moins de 300 000€ en 2016. C'est la preuve que cette gestion rigoureuse d'un certain côté tout en offrant des services publics de qualité porte ses fruits.



L'endettement reste certes important mais est en baisse notamment en raison de taux interbancaires particulièrement favorables et d'un emprunt toxique qui est resté très maîtrisé jusqu'à sa sortie au 1<sup>er</sup> décembre 2016. La dette par habitant est au 31 décembre 2016 de 204.60 € (contre 223.80 €/hab en 2015). Enfin, le ratio de rigidité structurelle (qui correspond aux dépenses incompressibles du SIM) reste en dessous mais s'approche du seuil d'alerte pour 2016 et s'établit à près de 54%. Cette hausse est due aux 342 000 € de pénalités versées pour la sortie de l'emprunt à risque (56% étant le seuil d'alerte pour les communes).

Cependant, même dans ce contexte toujours plus tendu pour les finances locales et pour les collectivités territoriales, le SIM doit maintenir ses équipements publics à leur meilleur niveau, continuer à les mettre en valeur et ainsi participer à la dynamisation et l'attractivité du territoire.

Mais cela ne sera possible qu'en poursuivant l'effort engagé en matière de maîtrise des charges courantes et d'optimisation des ressources et en faisant preuve d'innovation et de créativité.

Les orientations présentées ci-après tiennent donc compte à la fois du contexte économique exposé ci-dessus mais également du contexte particulier que connaît aujourd'hui le SIM. Elles préfigurent des priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2017.

### **A. Des recettes réelles maintenues :**

Les recettes de fonctionnement devraient se maintenir à un niveau proche de 2016.

Il est rappelé que ces recettes proviennent notamment :

- de la contribution des communes constituant le syndicat,
- des ressources d'exploitation de la piscine qui peuvent être variables d'une année sur l'autre, d'où la recherche constante de nouvelles activités à la piscine,
- de la contribution du Département du nouveau Rhône pour la mise à disposition des équipements intercommunaux.

Pour cette année, la contribution des communes sera maintenue, soit 840 000€ par commune. Ce maintien est possible grâce à l'attractivité de la piscine qui accueille de nouveaux scolaires et à la hausse des tarifs de loisirs de la piscine qui a été mise en place en septembre 2016 ce qui vient compenser les dépenses à venir.

Compte tenu des aléas externes (pannes, événements climatiques...) qui peuvent impacter directement les recettes de fonctionnement de la piscine, une hausse prudente du montant des produits des services est proposée dans le budget 2017 (370 000 €).

Enfin, il n'est pas tenu compte dans ces recettes des recettes exceptionnelles liées aux remboursements de sinistres. Globalement les prévisions de recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, devraient se situer aux alentours de 2 199 000€, soit sensiblement pareilles à 2016 (2 199 645 €).

En ce qui concerne les recettes d'investissement, le FCTVA est évalué à 21 800€, soit en augmentation par rapport à 2016 (pour rappel 16 939 €). Ce sont donc les excédents de fonctionnement de 2016 qui permettront de dégager quelques marges de manœuvres pour nos investissements.

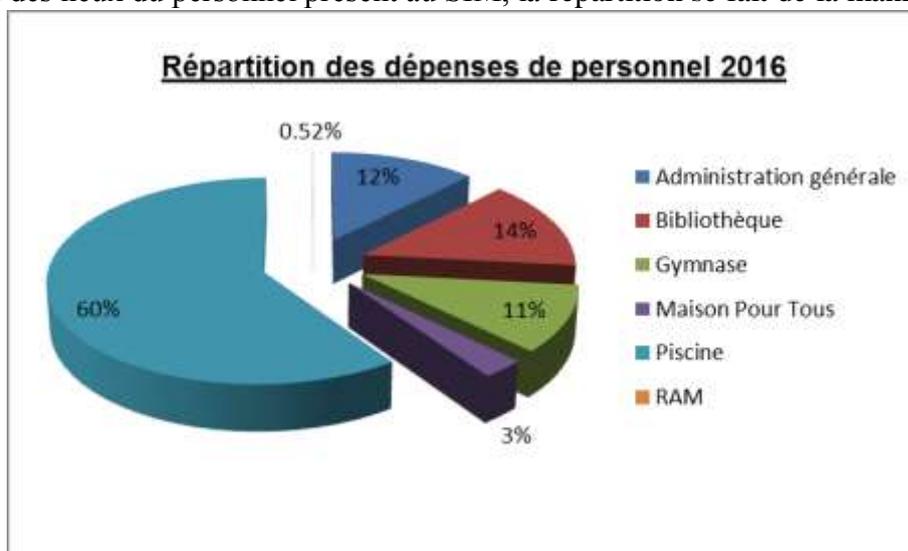
### **B. Une politique de dépenses de fonctionnement maîtrisée, rationnelle et responsable**

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services et des équipements publics, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix volatile des combustibles, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et à la vérification périodique des installations, le poids croissant des normes, l'augmentation des contrats de maintenance.

Cependant, la renégociation des contrats en cours, la nouvelle réglementation concernant les vidanges des piscines (plus qu'une fois par an ce qui réduit notre facture d'eau), la nouvelle formule de Livre et Conte et la mise en place d'éclairage moins énergivore nous permettent de réduire très légèrement les dépenses de charges de fonctionnement général qui devraient s'élever pour 2017 à 580 000€.

En matière de ressources humaines, les départs du Directeur de la piscine courant 2015 puis de la Directrice Générale des Services en avril 2016 ont permis une diminution de la masse salariale sur 2016 (944 827.84 € au CA contre 1 057 500.23 € en 2015). Ceci étant la mise en place de l'accord PPCR vient augmenter considérablement certaines cotisations patronales et la refonte des catégories C et B au 1er janvier 2017 engendre une augmentation de la masse salariale. Il faut également garder en tête que le SIM ne dispose que de peu de marges de manœuvre avec une élasticité de sa masse salariale faible (vieillesse des équipes et augmentation des risques, agent en maladie professionnelle,...).

Au niveau de l'état des lieux du personnel présent au SIM, la répartition se fait de la manière suivante :



En 2017, en sus des augmentations liées à l'accord PPCR, il faudra tenir compte de la présence d'une secrétaire à l'accueil du SIM (présente depuis mi-octobre à mi-temps) ainsi que du maintien d'agents en maladie et de leur nécessaire remplacement pour maintenir un ensemble cohérent et soutenable.

C'est pourquoi, les charges de personnel sont évaluées entre 1 065 000 et 1 070 000€ soit en hausse par rapport au BP 2016 de près de 3 %.

Enfin, en matière de soutien aux associations intercommunales et à la vie associative, l'enveloppe financière de 2016 sera très légèrement abaissée et ce grâce à la non reconduction du contrat FONJEP (le poste de directeur de la MPT étant dorénavant pris en charge directement par l'association, le montant de la subvention ne doit plus couvrir les frais de gestion de dossier inhérent à la fédération des MJC en Rhône-Alpes). Le SIM continuera bien évidemment en 2017 à renforcer sa politique de soutien aux associations et à les accompagner dans le développement de leurs projets ayant un impact sur le territoire intercommunal.

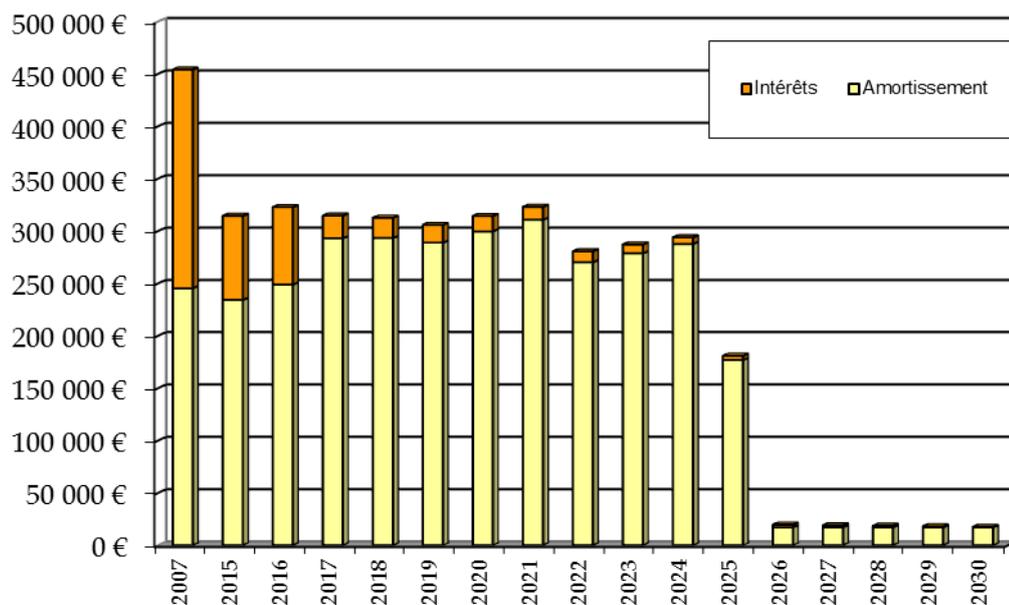
### **C. Des charges financières stables mais qui devraient s'accroître dans les années à venir.**

En 2016 le SIM avait entamé une phase ascendante du remboursement du capital de sa dette. La sortie de l'emprunt à risque ne modifie pas cette tendance même si le montant des intérêts est fortement revu à la baisse et ce dès 2017.

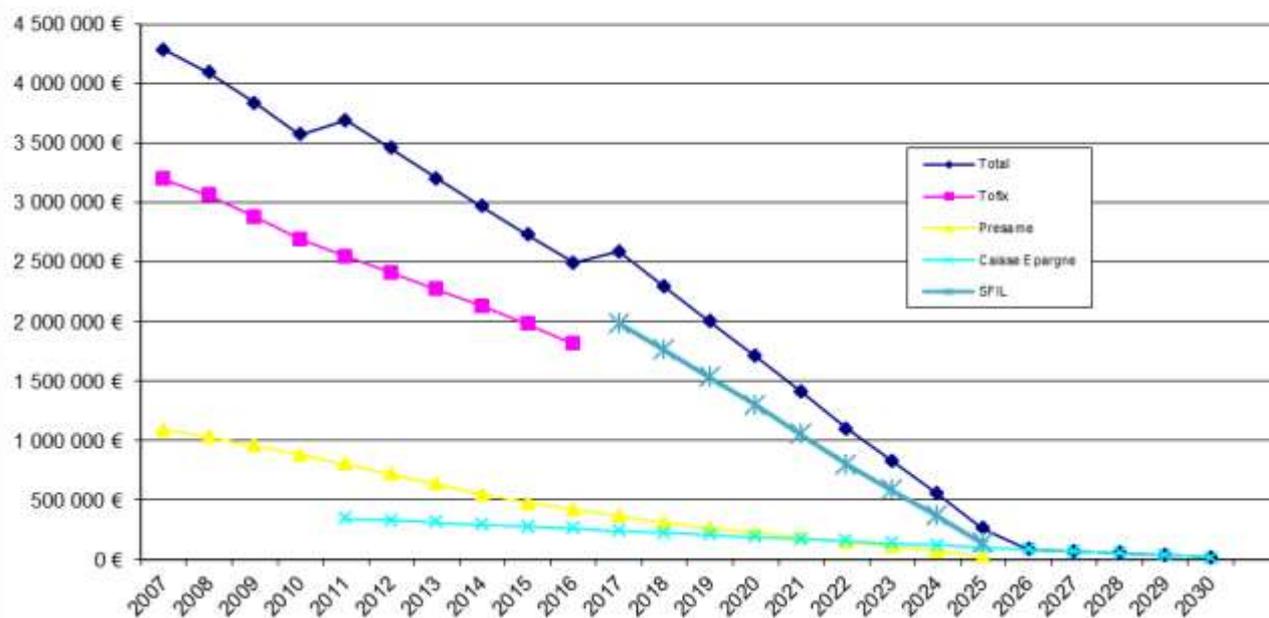
Échéances	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts	Annuités
<b>2015</b>	<b>2 727 729.18 €</b>	<b>234 220.57 €</b>	<b>80 384.43 €</b>	<b>314 605.00 €</b>
2016	2 493 508.61 €	249 074.16 €	73 858.84 €	322 933.00 €
<b>2017</b>	<b>2 586 434.45 €</b>	<b>293 177.33 €</b>	<b>21 592.45 €</b>	<b>314 769.78 €</b>
2018	2 293 257.12 €	293 525.52 €	19 123.76 €	312 649.28 €
<b>2019</b>	<b>1 999 731.60 €</b>	<b>289 063.57 €</b>	<b>16 799.50 €</b>	<b>305 863.07 €</b>
2020	1 710 668.03 €	299 630.76 €	14 744.34 €	314 375.10 €
<b>2021</b>	<b>1 411 037.27 €</b>	<b>310 929.29 €</b>	<b>12 185.94 €</b>	<b>323 115.23 €</b>
2022	1 100 107.98 €	270 201.34 €	10 410.02 €	280 611.36 €
<b>2023</b>	<b>829 906.64 €</b>	<b>278 859.17 €</b>	<b>8 313.52 €</b>	<b>287 172.69 €</b>
2024	551 047.47 €	287 832.77 €	6 162.05 €	293 994.82 €
<b>2025</b>	<b>263 214.70 €</b>	<b>176 964.70 €</b>	<b>3 944.11 €</b>	<b>180 908.81 €</b>
2026	86 250.00 €	17 250.00 €	2 473.22 €	19 723.22 €
<b>2027</b>	<b>69 000.00 €</b>	<b>17 250.00 €</b>	<b>1 938.47 €</b>	<b>19 188.47 €</b>
2028	51 750.00 €	17 250.00 €	1 403.72 €	18 653.72 €
<b>2029</b>	<b>34 500.00 €</b>	<b>17 250.00 €</b>	<b>868.97 €</b>	<b>18 118.97 €</b>
2030	17 250.00 €	17 250.00 €	334.22 €	17 584.22 €

Les prochaines années verront naturellement une augmentation du chapitre 16 et cela aura des conséquences sur la capacité d'investissement du SIM. En effet, ces charges pèsent sur les dépenses d'investissement. D'où la nécessité d'augmenter dans les années à venir notre capacité d'autofinancement.

## Extinction de la dette en annuités



## Encours de la dette



#### **D. Des investissements rationnels mais nécessaires pour le développement et le maintien de services publics de qualité**

Dans ce contexte compliqué et incertain, le SIM devra pouvoir maintenir en 2017 un niveau d'investissement raisonnable afin de maintenir ces services publics à un niveau de qualité. L'investissement 2017 sera composé d'actions visant à améliorer la qualité des services et de programmes récurrents (renouvellement de matériels, travaux de sécurisation des bâtiments...).

En 2017 le SIM devrait pouvoir disposer d'une enveloppe en hausse par rapport aux autres années se situant entre 300 000 € et 320 000 € (BP 2016 : 245 533.97€) et ce grâce au bon résultat cumulé de 2016.

Secteur d'activité	Montants estimés
Piscine : changement du système de régulation du grand bassin, chaudière, auto-laveuse, pédiluve extérieur	82 000€
Médiathèque : climatisation, changement des volets roulants, fin reprise enrobé extérieur	44 000€
Gymnase : éclairage LED, issue de secours, rénovation plateau sportif, grillage courts de tennis, tapis de gymnastique	71 500€
Bâtiments administratifs, RAM, MPT : placards, volets roulants, climatisation	30 000€
Informatique : ordinateur pour caisse piscine	1 500€
Mise en œuvre de l'Adap	20 000€
MPT : chaudière	20 000€
Investissements divers détail non encore arrêté : mise en place de la fibre, badge d'accès, vidéo protection, petits matériels divers	Entre 45 000 € et 65 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> février 2017,

Après en avoir délibéré, il sera demandé au Comité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue de ce débat.

## RAPPORT du COMITE SYNDICAL du Mercredi 15 février

### **II. Informations diverses**

- Maison Pour Tous : recrutement d'un nouveau directeur associatif.
- Médiathèque Intercommunale Muroise : programmation culturelle du 1<sup>er</sup> trimestre.
- Commission association : le mercredi 8 mars à 18h30
- Comité syndical : le mercredi 15 mars à 19h00.